

FORUM : « Valeur de l'échange »
proposé par Cécile Haut-Doubs SEL (25)
Samedi 25.08.07 10h-12h

Une quinzaine de participants

*** comment on évalue la valeur d'un échange ?**

Rappel : c'est un marché de « *gré à gré* » et l'heure a été fixée à 60 unités. Les échanges doivent être négociés *avant*.

En Italie, on peut ajouter à la valeur de référence (60 unités) une « prime » de satisfaction de l'échange sur le plan relationnel.

Exemple du SEL de Nancy qui utilise une monnaie fondante puisqu'en fin de chaque année, on brûle la comptabilité.

(monnaie *fondante* : monnaie qui perd progressivement de sa valeur au fur et à mesure du temps qui passe si elle n'est pas utilisée)

*** pourquoi on a institutionnalisé les Systèmes d'Echanges Locaux alors que les échanges informels ont toujours existé ?**

C'est peut-être une des raisons qui font que les échanges parfois ne sont pas notés sur les feuilles ou les carnets de richesses.

* **Réflexion** autour de la notion que les petits SEL qui fonctionnent comme une « bande de potes » restent au stade des échanges et de la convivialité mais stagnent sur ces aspects et n'arrivent pas au 3^{ème} degré « modifier le monde », être dans les réseaux alternatifs !

La comptabilité du nombre et de la valeur des échanges est un peu la « courbe de température » d'un SEL. Faut-il aller vers « l'économie du DON » ? Les adhérents nouveaux ont besoin au moins au début de références et donc d'une comptabilité des échanges mais au fur et à mesure que l'on connaît les autres, on sent moins la nécessité de les noter.

Le SEL 94 parle des comptes débiteurs/créditeurs aberrants. (+ 50 000 unités ; - 20 000 !!) malgré les règles émises par le CA. Régulation des échanges par qui, comment ?

Jean-Luc : annoncer que « **une heure de travail = une heure de vie** » permet de mieux faire comprendre le système aux nouveaux arrivants.

Le SEL de Chalons a interrompu le contrôle des échanges cette année (expérimentation).

Le SEL d'Annecy qui tient la comptabilité refuse de noter les échanges au-delà d'un certain seuil en + ou en - (les comptes sont bloqués pour être réutilisés ensuite).

La comptabilité permet de mesurer la dynamique, l'activité, la mémoire d'un SEL.

On revient sur le « dépassement d'honoraires ». Jean-Luc du SEL d'Annecy refuse de considérer qu'un professionnel intellectuel ou technique puisse demander + que 60 unités, sauf s'il y a préparation de la séance, de l'intervention ou besoin d'un temps postérieur.

Yves SEL de Châlons-sur Saône : ils ont abandonné la comptabilité centralisée pour ne garder qu'un bilan par an, à partir de carnets de richesses.

Jean-Luc d'Annecy parle d'un bulletin mensuel avec comptabilité mensuelle. Fait la présentation de son SEL et de son fonctionnement avec 80 personnes + enfants (SEL jeunes avec droit de vote).

On aborde ensuite la valeur de l'échange pour les objets. Une piste : combien de temps j'aurais du travailler pour avoir cet objet ?